

Et après ?



Colloque

Les nouveaux marchés de l'arbitrage : vers une privatisation de la justice ?

Direction scientifique : Soraya Amrani-Mekki et l'ENM

Vendredi 20 décembre 2019 – 9h00 > 17h00 – ENM Paris – Amphithéâtre Burgelin



De nouveaux marchés de l'arbitrage se développent aujourd'hui, qu'il s'agisse de régler de nouveaux litiges (matière familiale, matière sociale) ou d'user de nouveaux supports (plateforme d'arbitrage en ligne). Ce déploiement, souvent associé à des propositions de résolution amiable des différends, dont l'arbitrage se distingue parfois difficilement en pratique, pose la question du respect des garanties fondamentales des justiciables. Si le droit des contrats comme le droit de l'arbitrage fournissent un cadre a priori sécurisant, il pourrait ne pas être adapté à cette nouvelle offre de justice. Pour éviter les dangers associés à une privatisation de la justice, le présent colloque se propose de mettre l'accent sur les gardes fous nécessaires existant ou à construire.

09h00 : Mot d'accueil

- Olivier Leurent, directeur de l'École nationale de la magistrature
- Anne Sophie Choné-Grimaldi, directrice du centre de droit civil des affaires et du contentieux (CEDCACE) de l'université Paris-Nanterre

09h10 : Propos introductifs

- Soraya Amrani-Mekki, professeure agrégée à l'université Paris-Nanterre, directrice de l'axe justice judiciaire, amiable et numérique du CEDCACE

09h30 : Les nouvelles formes d'arbitrage : un enjeu de société ?

- Jean-François de Montgolfier, directeur des affaires civiles et du Sceau
- Mathieu Soula, professeur d'histoire du droit, université Paris-Nanterre
- Maximin de Fontmichel, professeur à l'université de Bretagne occidentale, directeur du master arbitrage et commerce international, université Paris-Saclay

10h30 : Débats

11h00 : Le contrôle judiciaire de l'"arbitrabilité" des nouveaux litiges (ordre public et consentement)

- Bernard Haftel, professeur à l'université de Paris XIII, co-directeur de l'IRDA
- Marianne Abgrall, avocate au barreau de Paris
- Anne Gongora, présidente de chambre à la cour d'appel de Paris, animatrice du pôle famille
- Bertrand Savouré, président de la chambre interdépartementale des notaires de Paris

12h00 : Débats

12h30 : Déjeuner libre

14h00 : Le contrôle judiciaire de la procédure arbitrale : adaptation ou négation de la procédure arbitrale ?

- Sylvain Bollée, professeur à l'École de droit de la Sorbonne, université Paris I Panthéon-Sorbonne
- François Ancel, président de chambre à la cour d'appel de Paris
- Pierre Berlioz, professeur de droit à l'université Paris-Descartes, directeur de l'École de formation du barreau

15h00 : Débats

15h30 : Les nouveaux arbitres : quelle déontologie ? Quelle autorité de contrôle ?

- Daniel Barlow, premier vice-président au tribunal de grande instance de Nanterre
- Léonor Jandard, maître de conférences à l'université Paris-Nanterre
- Marc Henry, docteur en droit, avocat associé FTMS, président de l'Association française d'arbitrage (AFA)

16h30 : Débats

17h00 : Fin des travaux

Inscriptions

- Magistrats : sur le site de l'offre de formation en ligne, à la page <https://bit.ly/2JiFKHw>
- Autres publics : zoubida.saidi@parisnanterre.fr



École nationale de la magistrature
8, rue Chanoinesse 75004 Paris
01 44 41 88 20
www.enm.fr



Université de Nanterre
U.F.R. de Droit et Science politique
200, Avenue de la République
92000 Nanterre
Association des étudiants du Master
2 Droit privé fondamental
de l'Université de Nanterre



Centre de droit civil des affaires
et du contentieux économique
Université de Nanterre
U.F.R. de Droit et Science politique
200, Avenue de la République
92000 Nanterre



LexisNexis®
141, rue de Javel
75015 Paris
www.lexisnexus.fr